

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 OCTOBRE 2010

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

M. Eric HUBERT, conseiller municipal, rejoint l'assemblée lors de la discussion du point n° 1 de l'ordre du jour.

Membre absent excusé : M. Christian WAGNER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Denise EHRHARD, Christophe SCHIMPF et Jean-Michel STEPHAN) adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} septembre 2010

02.09.2010

- réunion au siège de la communauté de communes du Sultzerland pour la modification du règlement de la zone d'activités intercommunale ; aucune décision n'a été prise et les dossiers seront réglés au cas par cas en attendant l'instauration du PLU. Le prochain dossier à élucider est le dossier VULCO, l'enseigne ayant une charte des couleurs qui est en contradiction avec le règlement de la zone
- réunion de la commission PLU ; la commission a pris en compte et traité les demandes qui ont été déposées par des particuliers suite à la publication du projet de zonage dans le dernier bulletin municipal et a préparé la réunion publique du 13 septembre 2010

03.09.2010

- ouverture de la foire européenne à Strasbourg et inauguration de la place Adrien ZELLER
- rencontre avec le Président du club de badminton de Sultz-sous-Forêts : point à l'ordre du jour
- inauguration de l'école de Surbourg ; l'aide des communes voisines au moment du sinistre, notamment de la part de Sultz-sous-Forêts, a été soulignée

04.09.2010

- journée du Conseil Général à la foire européenne de Strasbourg
- premier loto bingo de la Croix Rouge à La Saline

05.09.2010

- ouverture de la synagogue dans le cadre de la Journée Européenne de la Culture Juive avec exposition d'objets de cultes et informations culturelles et historiques ; le public était au rendez-vous

07.09.2010

- réunion avec les parents concernant le transport scolaire à la mairie de Hohwiller ; un nouveau règlement va être élaboré

08.09.2010

- inscriptions des élèves à l'école municipale de musique ; entre 105 et 115 élèves inscrits

09.09.2010

- visite de la synagogue par Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Wissembourg commentée par M. HEUMANN
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec en discussion l'établissement d'un PLU communautaire ; en effet la loi Grenelle 2 impose l'élaboration d'un PLU communautaire ce qui nécessite l'établissement d'un plan local de l'habitat (PLH). Le conseil communautaire a décidé de finaliser le PLU intercommunal pour juin 2011, le PLU communautaire devant intervenir dans un délai de 3 ans

10.09.2010

- journée de l'association des Maires du Bas-Rhin à la foire européenne
- réunion de la CASIP à la Sous-Préfecture de Wissembourg pour les dossiers d'accessibilité pôle maison des services et enseigne VULCO

11.09.2010

- remise du mérite agricole et du grand sceau de la Ville de Sultz-sous-Forêts à M. Benjamin BOSSERT de Hohwiller

12.09.2010

- cérémonie de mise en vente officielle du jeton touristique frappé par la Monnaie de Paris organisée par l'Association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace au Fort de Schoenenbourg ; ce jeton touristique est destiné en priorité aux collectionneurs
- randonnée cyclotouriste et VTT de l'Outre Forêt : près de 800 participants à cette manifestation
- vide greniers au Bruehl : un très grand succès avec une centaine de stands

13.09.2010

- réunion publique PLU au relais culturel La Saline

14.09.2010

- rencontre avec Monsieur WACK, inspecteur d'arrondissement de l'Education Nationale
- réunion de la commission technique pour la restructuration du groupe scolaire
- réunion du CCAS avec à l'ordre du jour l'organisation du marché aux produits des jardins dont la collecte aura lieu le jeudi 7 octobre 2010 de 17 h à 19 h sous le chapiteau du Bruehl ; la distribution des denrées se fera le samedi 9 octobre 2010 de 9 h à 11 h

15.09.2010

- réunion de travail avec Monsieur BATT de la chambre d'agriculture et les agriculteurs pour faire le point sur les dispositifs mis en place pour prévenir les coulées de boue (fascines, bandes enherbées, bassins de rétention ...) et définir le plan d'action pour la prochaine « saison »

16.09.2010

- assemblée générale de l'Association de Charité de Sultz-sous-Forêts

17.09.2010

- 1^{er} anniversaire du marché hebdomadaire avec animation de rue et portes ouvertes à La Saline

18.09.2010

- lancement de la saison culturelle de l'association « Les Sentiers du Théâtre » avec spectacle sur le parvis de La Saline
- ouverture de la saison culturelle 2010/2011 du relais culturel la Saline

19.09.2010

- messe de départ du curé Albert BRAUN
- « Journée du Patrimoine » avec visite de l'église catholique commentée par Jean-Laurent VONAU

20.09.2010

- présentation de la brochure bonne conduite qui sera diffusée à 10.000 exemplaires dans l'arrondissement
- visite, par une délégation du SIVU du collège, d'équipements à Reichstett et au CREPS dans le cadre du remplacement du revêtement de sol du gymnase du collège ; un plan pluriannuel de rénovation devrait vraisemblablement compléter cette première remise à niveau
- réunion sur le fonctionnement du périscolaire à l'intention des parents

21.09.2010

- réunion organisée par l'INSEE sur les modalités du recensement de la population 2011

23.09.2010

- réunion avec M. Philippe DESON de ATE CONSEIL pour un premier bilan du diagnostic énergétique des bâtiments communaux : les bâtiments susceptibles d'amélioration sur le plan de l'efficacité énergétique font, pour l'essentiel, partie du programme pluriannuel des travaux sur le mandat
- réunion du jury de concours pour la restructuration du groupe scolaire (point à l'ordre du jour)
- réunion sur la présentation du plan communal de sauvegarde organisée par Mme la Sous préfète de Wissembourg
- réunion de la commission PLU

24.09.2010

- sortie de l'amicale des maires au Haut Koenigsbourg ; visite du château commentée par M. Jean-Laurent VONAU, conseiller général du canton suivie d'une réception par le Président du Conseil Général dans les locaux de l'assemblée départementale

28.09.2010

- rencontre entre élus et responsables du monde économique avec deux nouveautés : l'invitation cosignée par le Maire et le Président de la communauté de communes du Sultzerland et l'ouverture aux supermarchés et aux principales entreprises de la zone d'activités intercommunale

29.09.2010

- réunion du syndicat des eaux avec à l'ordre du jour la présentation du rapport sur la qualité de l'eau, des décisions modificatives, la réhabilitation des réservoirs et la participation pour les travaux d'investissement du syndicat mixte
- rencontres individuelles sur rendez-vous avec les habitants concernant le PLU dans le cadre d'une première permanence

30.09.2010

- rencontre avec les responsables du Sonnenhof : point à l'ordre du jour
- comité syndical du SCOTAN pour préparer la réunion annuelle du samedi 9 octobre 2010 à Walbourg
- réunion de la commission de sélection des offres pour l'ouverture des plis pour la réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller
- lancement de la saison ciné-regards

01.10.2010

- réunion avec les responsables d'ICADE pour la rétrocession du lotissement « Plein Sud » : l'entreprise qui a réalisé les travaux de voirie a demandé la réception des travaux ; le Maire et le Président du SICTEU étaient invités.

Céline GEFFROY rappelle que ICADE devra rétrocéder le lotissement à l'association syndicale qui par la suite le rétrocédera à la commune.

Le Maire rappelle que le SICTEU a la compétence pour les bassins d'orage mais que la commune devra assurer l'entretien des bassins de rétention. Une visite sur site sera organisée avec les membres de la commission des travaux, élargie à l'ensemble du conseil municipal avant rétrocession

02.10.2010

- portes ouvertes au centre de stockage des déchets non dangereux de Wintzenbach/Schaffhouse-près-Seltz organisées par le SMICTOM Nord du Bas-Rhin
- spectacle de l'association « Les Sentiers du Théâtre » au foyer protestant de Hohwiller

03.10.2010

- messe d'accueil du curé REICHARDT

04.10.2010

- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt
- réunion de la commission Sports Loisirs Culture et Associations pour finaliser le questionnaire du complexe sportif qui sera à remplir par les différentes associations

05.10.2010

- conférence « Que se passe-t-il dans la tête des primates ? » à La Saline

06.10.2010

- réunion des Maires de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA à Haguenau
- réunion de la commission de sélection des offres

2. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

• Contrat de maîtrise d'œuvre

Les dossiers chemises sont distribués aux conseillers municipaux contenant le rapport de la commission technique du 14 septembre 2010 et les procès-verbaux du jury des 2 juin 2010 et 23 septembre 2010.

Le Maire présente les trois projets à l'assemblée ; il précise que le programme établi par le CAUE prévoyait 1544 m² de surface utile dont 584 m² de restructuration et 960 m² de surface neuve pour une estimation de 1 726 300 € HT.

Le jury de concours, réuni le 23 septembre 2010, propose de retenir comme maître d'œuvre le groupement solidaire formé par :

1^{er} contractant : Josiane TRIBLE

4, rue Daniel Schoen – 68200 MULHOUSE

2^e contractant : SIB ETUDES

50, rue des Vignes – 67202 WOLFISHEIM

3^e contractant : BET GILBERT JOST

12, place de Bordeaux – 67000 STRASBOURG

4^e contractant : C2BI

20, avenue du Neuhof – 67020 STRASBOURG

Etant donné que le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du contrat avec le maître d'œuvre, le montant provisoire de la rémunération est basé sur l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître d'ouvrage. L'acte d'engagement fixe le montant de cette estimation prévisionnelle provisoire qui s'élève à 1 726 200 € HT ; le taux de rémunération de base est de 10,90 %, soit un forfait de rémunération mission de base de 188 155,80 € HT. A cette somme se rajoutent les missions complémentaires (EXE1-2, OPC 1-2, CSSI et ETANCHEITE A L'AIR) avec un forfait de rémunération de 4,30 %, soit un forfait provisoire total de rémunération de 262 382,40 € HT, soit 313 809,35 € TTC, ce qui représente 15,20 % en totalité. Le forfait de rémunération sera rendu définitif en phase APD. La part attribuée à chaque cotraitant est jointe en annexe 2 à l'acte d'engagement.

Le Maire rend compte du vote du jury de concours : 8 voix pour le projet de Josiane TRIBLE, 3 voix pour DWPA et 0 voix pour Nathalie LARCHE.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT) approuve le choix du jury de concours et autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, sous réserve d'améliorations à apporter lors de l'élaboration de l'avant projet.

Le Maire informe le conseil municipal que le choix de la maîtrise d'œuvre sera également présenté au conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland, pour aval.

Au vu des améliorations à apporter au projet, Jean-Laurent VONAU propose finalement de ne pas attribuer la maîtrise d'œuvre dans l'immédiat et de faire établir un avant-projet par les différentes équipes avant toute décision. Le Maire fait remarquer que cette façon de procéder est difficilement compatible avec les règles du concours d'architectes.

- **Indemnisation des équipes de maîtrise d'œuvre non retenues**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement de concours prévoit le paiement d'une indemnité de 10 000 € HT aux deux équipes non lauréates du concours d'architecte, et demande au conseil municipal d'en autoriser le paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'indemnisation des équipes de maîtrise d'œuvre non lauréates du concours à raison de 10 000 € HT par équipe ; il s'agit de DWPA et Nathalie LARCHE.

- **Indemnisation des membres du jury de concours**

Le Maire fait part au conseil municipal que l'ordre des architectes, sur demande de la commune, a désigné ses représentants titulaires et suppléants pour participer au jury de ce concours :

Membres titulaires : MM. Pierre LYNDE – 39, rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE et Bernard WENDLING – 4a, rue de Huningue 68300 SAINT LOUIS

Membres suppléants : MM. Benjamin DUBREU – 3, rue Marbach 67000 STRASBOURG et Philippe BAUSSAN – 7, rue du Dreistein 67000 MULHOUSE.

MM. Pierre LYNDE et Bernard WENDLING ont participé à la réunion du jury du 2 juin 2010 ; MM. Benjamin DUBREU et Bernard WENDLING ont participé à la réunion du jury du 23 septembre 2010.

Ces architectes ont droit à des vacations, augmentées des frais de déplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des vacations et des frais de déplacement aux membres du jury de concours nommés par l'ordre des architectes, suivant leur participation.

3. REHABILITATION INTERIEURE DE L'EGLISE DE HOHWILLER

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'appel public à la concurrence, 26 entreprises ont soumissionné pour les différents lots de travaux. La commission de sélection des offres s'est réunie le 30 septembre 2010 pour l'ouverture des plis et le 6 octobre 2010 pour l'attribution des lots suite à la vérification des offres par le maître d'œuvre.

Il communique le résultat de la consultation :

TRAVAUX	ESTIMATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE
Lot 1 – GROS-ŒUVRE	19 230,77 € HT 23 000 € TTC	MULLER MICHEL & FILS Hoffen	17 744,22 € HT 21 222,09 € TTC
Lot 2 – ELECTRICITE	43 896,32 € HT 52 500 € TTC	ELECTRICITE MEYER MARC / Bouxwiller	36 000,48 € HT 43 056,57 € TTC
Lot 3 – ENDUITS A LA CHAUX	46 822,74 € HT 56 000 € TTC	ARTI SABRI Reichshoffen	17 431,11 € HT 20 847,61 € TTC
Lot 4 – MENUISERIE BOIS	20 066,89 € HT 24 000 € TTC	MENUISERIE BECK	19 725,58 € HT 23 591,79 € TTC
Lot 5 – PEINTURE INTERIEURE	25 000 € HT 29 900 € TTC	MARMILLOD PEINTURE Lembach	18 983,18 € HT 22 703,88 € TTC
TOTAL	155 016,72 € HT 185 400 € TTC		109 884,57 € HT 131 421,94 € TTC

Le Maire fait part au conseil municipal que les membres de la commission de sélection des offres ont demandé au maître d'œuvre de révéifier le lot 3 – Enduits à la chaux vu que l'offre de l'entreprise est très basse ; s'il s'avérait que ce lot devait poser problème, il demande au conseil municipal d'autoriser les membres de la commission de sélection des offres à attribuer le marché à la deuxième entreprise la mieux disante en fonction des critères d'attribution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les marchés ainsi que la procédure complémentaire concernant le lot 3, et autorise le maire à les signer avec les différentes entreprises.

4. PROJET SONNENHOF

L'esquisse de l'aménagement du projet, avec voies d'accès et la proposition d'échanges de terrains nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont distribuées aux conseillers municipaux.

Le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Régionale de Santé Alsace, par lettre du 6 septembre 2010, a informé la Fondation protestante Sonnenhof de Bischwiller que le projet de création d'une maison d'accueil spécialisée de 53 places à Soultz-sous-Forêts a été retenu. Cette autorisation de création est assujettie à un engagement de la Fondation d'ouverture effective de la maison d'accueil spécialisée (MAS) au premier trimestre 2013.

Pour respecter ce calendrier, la Fondation prévoit le dépôt du permis de construire en avril/mai 2011 et le démarrage des travaux en septembre 2011 ; le chapiteau devra donc être déplacé à ce moment-là.

Le terrain nécessaire au projet est situé en zone UA du P.O.S. suite à la révision simplifiée n° 1 de ce document d'urbanisme. Mais pour mener à bien ce projet, des échanges de terrains devront être entrepris entre la commune et la Fondation Protestante Sonnenhof :

- surface à céder par la commune (terrain constructible) : 1 497 m²
- surface rétrocédée par la Fondation : 1 314 m².

La Fondation est également propriétaire au Bruehl d'une parcelle de terrain non constructible de 5870 m².

Ce projet nécessite également l'aménagement de la voie d'accès au Bruehl avec stationnements et la création d'une voie nouvelle avec aire de retournement. Une première estimation avait été faite en 2008 par les Bureaux BEREST pour un coût estimatif de 227 000 € HT, chiffrage qui est à revoir. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation de la commune à l'aménagement de la voirie.

Jean-Laurent VONAU demande à ce que la chaussée de la nouvelle voie soit élargie à 6 mètres, pour permettre à deux véhicules de se croiser.

Au vu de ces éléments, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet échange de terrains et de déterminer la participation des deux parties pour l'établissement du procès-verbal d'arpentage

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'échange de terrains suivant :

- surface à céder par la commune : 1 497 m²
- surface à rétrocéder par la Fondation :
 - 1 314 m²
 - plus le terrain non constructible d'une surface de 5 870 m²,
 - ainsi qu'une bande de 0,50 mètres de large permettant d'élargir la voie nouvelle,

et fixe à 50 % la participation de chaque échangiste à l'établissement du plan verbal d'arpentage.

Par ailleurs le conseil municipal, à l'unanimité, retient le principe d'une participation, par la Fondation protestante du Sonnenhof, à l'aménagement de la voie nouvelle dont le montant reste à définir.

Le Maire informe également que le chapiteau va, par la suite, être installé sur le terrain de pétanque arrière.

5. AUTRES PROJETS ET TRAVAUX

→ Travaux de voirie rue du Frohnacker à Soultz-sous-Forêts et rue de Hoffen à Hohwiller

• Rue du Frohnacker à Soultz-sous-Forêts

Le Maire informe le conseil municipal qu'Electricité de Strasbourg Réseaux a fait parvenir un devis pour des travaux de branchement réseau basse tension souterrain en domaine public et la fourniture et pose d'un disjoncteur en domaine privé d'un montant de 1 434,77 € TTC (1 199,64 € HT) ; la commande a été effectuée.

Il fait également part à l'assemblée que le propriétaire de l'immeuble sis 8, rue du Frohnacker a profité des travaux pour enlever sa clôture et aménager des places de stationnement. Un premier contact a eu lieu pour voir s'il y avait possibilité pour la commune de louer une dizaine d'emplacements pour permettre aux gens de stationner ; il propose une location longue durée de 5 ans, renouvelable, à raison de 20 €/parking/mois.

Jean-Laurent VONAU constate que c'est une nouveauté et demande si cette solution est également envisagée dans d'autres rues de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire répond qu'une demande de ce genre avait déjà été faite auprès du cabinet comptable propriétaire du parking situé 1, rue du Frohnacker, mais sans résultat.

Il demande au conseil municipal l'autorisation pour engager des discussions avec le propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU), autorise le Maire à engager des discussions avec le propriétaire pour la location de places de stationnement.

- **Rue de Hoffen à Hohwiller**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fallu supprimer l'ancien poteau d'incendie qui était vétuste et se trouvait dans une propriété privée ; il a réceptionné le devis du Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts pour le remplacement de ce poteau d'un montant de 4 465,81 € HT, soit 5 341,11 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remplacement du poteau d'incendie rue de Hoffen à Hohwiller et autorise le Maire à signer le bon de commande et à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

➔ **Aménagement des abords de la gare**

Lors de la réunion du 7 juillet 2010 le conseil municipal avait pris connaissance des différents scénarii proposés par la SNCF pour l'aménagement des abords de la gare et avait demandé l'établissement d'une nouvelle esquisse qui prenne en compte les observations formulées.

La SNCF a établi une nouvelle esquisse qui est distribuée aux conseillers municipaux ; les quinze places de stationnement rue de la Gare sont conservées et seront règlementées par un stationnement limité en durée (zone bleue).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle proposition et leur fait part, qu'en cas d'accord, la SNCF fera parvenir le chiffrage début de semaine prochaine ; il faudra convoquer le conseil municipal en séance extraordinaire pour valider le projet afin qu'il puisse être présenté à la commission permanente du Conseil Régional en novembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'esquisse présentée.

➔ **Réhabilitation extérieure de l'église catholique**

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux en plus et en moins ont été effectués lors de la réhabilitation extérieure de l'église catholique par différents corps de métiers et soumet au conseil municipal les avenants aux lots 06 – Menuiserie et 07 – Ferronnerie.

- **Avenant au lot 06 – Menuiserie**

Travaux en plus : révision d'une porte latérale supplémentaire et fourniture d'une clé supplémentaire dans le système de passe partout ; fourniture et pose d'un profil de finition sur le mur bahut en bois de chêne et révision de portes avec remplacement de serrures et de poignées

Travaux en moins : réparation des marches de l'escalier du clocher ; fourniture et pose d'une partie de la main-courante en laiton,

Titulaire du marché : Menuiserie ROHMER / Durrenbach

Montant de l'avenant : - 411,56 € HT, soit - 492,23 € TTC.

Du fait de cet avenant, le montant du marché initial est ramené de 12 083,19 € TTC à 11 590,96 € TTC, ce qui représente une diminution de 4,07 %.

- **Avenant au lot 07 – Ferronnerie**

Travaux en plus : rebouchage des trous et garde-corps métallique

Travaux en moins : réfection du garde-corps, dépose de la porte de la chaufferie avec bloc porte métallique et garniture anti-panique,

Titulaire du marché : Entreprise LOUX et Fils / Seltz

Montant de l'avenant : - 1 070,80 € HT, soit - 1 280,68 € TTC.

Du fait de cet avenant, le montant du marché initial est ramené de 37 178,22 € TTC à 35 897,55 € TTC, ce qui représente une diminution de 3,44 %.

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal d'approuver les deux avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants n° 1 aux lots 06 – Menuiserie et 07 – Ferronnerie et autorise le Maire à les signer.

→ **Réhabilitation du gymnase municipal et du club-house du football**

Le Maire informe le conseil municipal que, concernant le club house du football, l'entreprise DOCOPEINT, titulaire des travaux d'isolation extérieure, crépis et peinture souhaite avoir un rapport ETICS afin de vérifier l'état et la solution adéquate à la réfection des surfaces des façades qui sont trop abîmées. Il rappelle que le marché ne prévoyait qu'une mise en peinture pour le club house. Or il faudrait vraisemblablement refaire l'ensemble des filets avant peinture soit un surcoût d'environ 10 000 € par rapport à l'offre initiale de l'entreprise.

Le Maire propose de faire effectuer quelques réparations ponctuelles des crépis des façades du club house et de refaire l'ensemble lors des travaux d'accessibilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

→ **Pôle Maison des Services**

Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire est à la signature et que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 4 octobre 2010 (DNA, BOAMP et sur le site e-marchéspublics).

Les travaux débuteront en janvier 2011 pour une durée estimée à 10 mois, soit jusqu'à fin octobre 2011. Les services de la mairie seront transférés à l'annexe de la mairie début décembre 2010.

→ **Rénovation des terrains de tennis**

La Fédération Française de Tennis a donné un avis technique favorable au projet de transformation des 2 courts en surface « Classic Pro » de GOTEK. Le dossier sera soumis au prochain groupe équipement fédéral qui définira le montant de l'aide accordée.

Des devis sont également en cours pour le grillage avec deux variantes : soit le remplacement de l'ensemble du grillage, soit le remplacement du grillage endommagé ; on s'orienterait plutôt vers le remplacement du grillage endommagé.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

• Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble non bâti cadastré section 37 n° 525/211 lieudit « Plan » d'une contenance de 2929 m²
- immeubles non bâtis cadastrés section 37 n° 522/211 et 523/211 lieudit « Plan » de contenances respectives 3164 m² et 3136 m²
- immeuble bâti cadastré section 211/1 n° 121/16 lieudit « rue Principale » d'une contenance de 1125 m²
- immeuble bâti cadastré section 38 n° 451/142 lieudit « rue François Antoine Philbert » d'une contenance de 690 m²
- appartement duplex avec cave, place de stationnement et espace vert cadastré section 23 n° 535/39 lieudit « rue du Wolfsgarten »

- immeuble non bâti cadastré section 10 n° 192/12 lieudit « Breitmatt » d'une contenance de 803 m².

- **Délégation pour signature des déclarations d'intention d'aliéner**

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut déléguer au Maire des compétences dans le but de favoriser une bonne administration communale.

Un certain nombre de délégations a déjà été confié au Maire par délibération du conseil municipal du 7 janvier 2009 ; cependant le Président de la communauté des communes du Soultzerland a interpellé le Maire concernant la vente des terrains dans la zone intercommunale. En effet si les notaires tardent un peu trop pour envoyer les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), une séance du conseil municipal a déjà eu lieu et il faut parfois attendre un mois, voire plus pour avoir un retour et permettre la signature de l'acte. En vue d'accélérer la procédure, le conseil municipal peut confier au Maire la délégation pour signer les DIA pour les terrains mis en vente dans la zone d'activités intercommunale de Soultz-sous-Forêts ; celui-ci en rendra compte lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et donne délégation au Maire pour signer les déclarations d'intention d'aliéner pour la vente des terrains dans la zone d'activités intercommunale.

7. AUTRES AFFAIRES FINANCIERES

➔ Ecole municipale de musique

- **Bilan de l'année scolaire 2009/2010**

Le Maire informe le conseil municipal que 94 élèves étaient inscrits aux différents cours de musique dispensés par les assistants d'enseignement artistiques pendant l'année scolaire 2009/2010 alors qu'il n'y avait que 75 élèves durant l'année scolaire 2008/2009 ; il présente le bilan financier de l'année écoulée qui s'établit comme suit :

Dépenses : 60 354,91 €, dont 60 139,91 € de salaires et 215 € de frais de formation

Recettes : 32 274,36 €, dont 29 032 € pour l'écolage et 3 242,36 € de subventions du CG,

soit un déficit de 28 080,55 €.

- **Tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2010/2011**

Le Maire informe l'assemblée que pour la présente année scolaire 105 à 115 élèves fréquenteront les cours de l'école municipale de musique. Il propose de reconduire les tarifs trimestriels de l'année scolaire écoulée et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable à cette proposition et fixe les tarifs trimestriels de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument	138 €	156 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes)	29 €	36 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^e membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

- **Création des emplois d'assistants d'enseignement artistique**

Le Maire fait part au conseil municipal que Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Wissembourg a fait parvenir un courrier concernant les contrats des emplois d'assistants d'enseignement artistique ; l'annualisation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique n'est plus envisageable, étant donné que le cadre d'emploi bénéficie d'un statut particulier (temps complet 20h/semaine). De plus un montant moyen mensuel de traitement s'oppose à l'obligation prévue à l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 selon laquelle le traitement est dû après service fait ou nombre d'heures travaillées, et non sur la base d'un forfait hebdomadaire.

Il propose de mener une réflexion pour une migration de l'école de musique vers une structure associative.

Jean-Laurent VONAU suggère de se rapprocher de l'ADIAM.

Pour permettre d'assurer les cours de musique durant la présente année scolaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 10 emplois d'assistants d'enseignement artistique, à temps non complet sur une période de 10 mois, du 1^{er} octobre 2010 au 31 juillet 2011. Les agents seront embauchés comme agents non contractuels en vertu de l'article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

- **Fixation des rémunérations des professeurs**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) fixe les coefficients d'emploi et les rémunérations des assistants d'enseignement artistique comme suit, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 juillet 2011 :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	COEFICIENTS D'EMPLOI	INDICES	ECHELONS
Eveil musical / chant	3/20 ^e	IB 343 – IM 324	2 ^e
Formation musicale / flûte	12,50/20 ^e	IB 490 – IM 423	7 ^e
Batterie	2,5/20 ^e	IB 430 – IM 380	5 ^e
Clarinette / Saxophone	2,5/20 ^e	IB 343 – IM 324	2 ^e
Cor	0,5/20 ^e	IB 343 – IM 324	2 ^e
Guitare	5,5/20 ^e	IB 430 – IM 380	5 ^e
Piano/ Chorale adultes	15/20 ^e	IB 430 – IM 380	5 ^e
Trombone / Baryton	1,5/20 ^e	IB 430 – IM 380	5 ^e
Trompette	2,5/20 ^e	IB 550 – IM 467	9 ^e
Violon	0,5/20 ^e	IB 343 – IM 324	2 ^e

A noter que pour l'éveil musical, une heure hebdomadaire est réservée à l'animation en milieu scolaire

➔ **Relais culturel La Saline**

- **Tarifs du relais culturel La Saline**

Le Maire propose de maintenir les tarifs pratiqués lors de la saison culturelle écoulée pour les entrées individuelles et les abonnements, avec en nouveauté des abonnements pour 8, 9 et 10 spectacles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du relais culturel La Saline pour la saison culturelle 2010/2011 comme suit :

Entrées spectacles et cinéma

Tarifs des billets	Spectacles tout public	Spectacles jeune public	Spectacles scolaires écoles mat. et élém.	Spectacles scolaires collèges lycées	Connaissance du monde	Cinéma
Plein	12 €	7€	7 €	7 €	7 €	4 €

Réduit	20 €	6€	6 €	6 €	6 €	--
Vitaculture	5,50 €	5,50 €	--	--	--	--
Enfant (-15 ans)	5,50 €	5,50 €	--	--	4,50 €	3 €
Scolaire avec transport	--	--	6,50 €	--	--	--
Scolaire sans transport	--	--	4,50 €	5,50 €	--	--

Rappel : le tarif réduit s'applique pour les moins de 18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes du Nord, groupe à partir de 10 personnes ; le tarif Vitaculture est appliqué aux jeunes de 15 à 25 ans titulaires de la carte ; le spectacle jeune public est gratuit pour tout enfant (accompagné) ayant déjà vu le spectacle en séance scolaire et muni de son billet

Abonnements

TYPES D'ABONNEMENTS	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT
Abonnements spectacles		
Forfait 3 spectacles	30 €	25,50 €
Forfait 4 spectacles	38 €	32 €
Forfait 5 spectacles	45 €	37,50 €
Forfait 6 spectacles	51 €	42 €
Forfait 7 spectacles	56 €	45,50 €
Forfait 8 spectacles	64 €	52 €
Forfait 9 spectacles	72 €	58,50 €
Forfait 10 spectacles	80 €	65 €
Abonnements Connaissance du Monde		
Forfait 4 conférences	24 €	20 €

Rappel : le tarif réduit s'applique pour les moins de 18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs et abonnés Scènes du Nord

- **Livrets pour le festival des « Tradi'sons » de Noël 2010 - Fixation des tarifs des insertions**

Le Maire informe le conseil municipal que l'organisation des Tradi'sons se fait en coordination avec l'office du tourisme du Soultzerland, mais contrairement à l'année écoulée, c'est la commune qui pilotera le projet en 2010. Pour promouvoir ce festival, environ 10 000 livrets en format A5 seront édités et distribués.

Il propose de solliciter les acteurs économiques de Soultz-sous-Forêts et des environs pour une insertion publicitaire dans ces livrets et d'en fixer le tarif :

- ¼ page intérieure : 100 € ; ½ page intérieure : 150 € ; 1 page intérieure : 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

→ Médiathèque de Soultz-sous-Forêts

- **Abonnement de courte durée**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide la mise en place d'un abonnement de courte durée (maximum 3 semaines) à la médiathèque, destiné aux touristes, pour un montant de 2 €, ainsi que la mise en place d'un cautionnement de 30 € par prêt, ceci pour inciter les gens à rendre les objets prêtés.

→ Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à la Musique Union de Preuschedorf pour sa participation aux festivités de la Fête Nationale du 13 juillet 2010.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

→ Office du tourisme du Sultzerland

Le Maire rappelle au conseil municipal que le festival des Tradi'sons de Noël 2009 était organisé conjointement par la Ville et l'Office du tourisme du Sultzerland. La dépense totale pour cette manifestation s'est élevée à 12 180,57 € ; la somme de 5 170,95 € a été payée directement par la commune et la somme de 7 009,62 € prise en compte par l'office du tourisme.

Le Conseil Régional a subventionné cette manifestation à hauteur de 4 035 € et la commune a accordé une avance remboursable de 10 000 € à l'office du tourisme.

La différence entre les dépenses de l'office du tourisme et les subventions s'élève à 7 025,38 €, somme à rembourser par l'office du tourisme à la commune.

Le Maire propose de réduire le titre de recette émis à l'encontre de l'office du tourisme, pour le remboursement de l'avance de 10 000 €, de 2 974,62 € ; de ce fait l'office du tourisme sera redevable de la somme de 7 025,38 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

→ Prise en charge des frais de location du gymnase du Syndicat Mixte pour le club de badminton de Soultz-sous-Forêts

Le Maire fait part au conseil municipal qu'un nouveau club a été créé à Soultz-sous-Forêts ; il s'agit d'un club de badminton. Ce sport se pratique à l'intérieur et la commune n'a pas les infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Le club s'est rapproché du SIVU, propriétaire du gymnase du collège, pour trouver des créneaux d'occupation ; des vacances de 2 heures sont nécessaires pour démarrer et l'occupation pourra être élargie à 4 heures en fonction de l'évolution des effectifs. Ce dossier a été discuté en commission et le Maire rappelle que l'aide à l'infrastructure pour les associations est soumise à deux conditions : d'une part favoriser la pratique du sport par les jeunes et d'autre part participer à des compétitions.

La commission propose au conseil municipal d'accompagner le démarrage de cette association en prenant à la charge de la commune les frais d'occupation du gymnase du SIVU à raison de 2 heures ce qui correspond à une pratique sportive pour 8 à 16 personnes ; cette prise en charge pourra évoluer en fonction du développement de l'association. Le Maire va également encourager le Président de cette association à utiliser le gymnase municipal pour compléter le dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

8. PLAN LOCAL D'URBANISME

• Modification des périmètres de protection des monuments classés

Le conseil municipal a décidé, lors de la réunion du 1^{er} septembre, d'élargir le périmètre de protection modifié des monuments classés de Soultz-sous-Forêts rue Muntz avec l'intégration des terrains situés sur le ban de Retschwiller entre l'extrémité de la rue Muntz et le chemin rural longeant le Froeschwillerbach.

Suite à la réception de la délibération, l'architecte des Bâtiments de France demande au conseil municipal de revoir sa décision. Elle rappelle que la mise en place d'un périmètre de protection modifié (PPM) permet de rationaliser le périmètre en l'appuyant sur les limites parcellaires et paysagères dans la mesure du possible. La zone concernée est située hors champ de visibilité des monuments historiques. Il ne s'agit pas d'une entrée principale du bourg ; à l'est le lotissement autour de la rue de la Dîme ne présente pas un caractère patrimonial particulier et à l'ouest des terrains non bâtis et un centre équestre sont séparés visuellement du bourg par la haie d'arbres bordant le Froeschwillerbaechel. Cette zone sera toujours déconnectée des monuments historiques et du centre ancien.

Elle propose de maintenir la haie, et une protection au titre du PLU pourrait être envisagée par la mise en place d'un espace boisé classé ou d'une zone N ou/et d'une protection classée au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme « *Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter*

les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

Elle estime enfin que le maintien de cette zone dans le PPM impliquerait de s'appuyer sur les limites parcellaires et prendre la première ligne bâtie du lotissement ; le PPM dépasserait alors les 500 mètres actuels et doit donc obtenir l'approbation du conseil municipal de Retschwiller.

Le choix du devenir de cette zone est de la responsabilité des élus et non de l'architecte des bâtiments de France.

Au vu de ces éléments, le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification du périmètre de protection des monuments classés comme proposée initialement par l'architecte des bâtiments de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Claude LINDNER et Jean-Laurent VONAU) décide d'approuver la modification du périmètre de protection de Soultz-sous-Forêts comme proposé initialement par l'architecte des bâtiments de France.

- **Permanences PLU**

Le Maire informe l'assemblée que des permanences sont organisées pour les personnes souhaitant plus de renseignements ou ayant des observations concernant le PLU suite à la réunion publique du 13 septembre. La première permanence a eu lieu le jeudi 29 septembre 2010, 6 personnes ont été accueillies entre 16 h à 22 h.

Les prochaines permanences auront lieu les jeudi 7 octobre 2010 de 14h à 17h et de 20h à 22 h et samedi 9 octobre 2010 de 14h à 17h. L'information a été publiée dans la presse et sur le site Internet de la commune

- **Prochaines réunions de la commission PLU**

- mardi 12 octobre 2010 à 19 heures

- mardi 26 octobre 2010 à 19 heures : préparation de la réunion PPA (personnes publiques associées) du 27 octobre 2010

- **Réunions de quartiers**

Le Maire informe le conseil municipal des dates des réunions de quartiers : mardi 19 octobre 2010 à 20 heures, jeudi 21 octobre 2010 à 20 heures et vendredi 22 octobre 2010 à 20 heures à Soultz-sous-Forêts ; lundi 25 octobre 2010 à 20 heures à Hohwiller. Les habitants de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller seront informés de ces réunions par le biais de flyers distribués dans les boîtes aux lettres ; l'information sera également publiée sur le site Internet de la Ville.

9. DIVERS

→ Diverses informations

- le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin informe qu'il a été sollicité par le Syndicat Mixte du S.O.T. de la Bruche à Molsheim, le Syndicat mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts et le Syndicat Mixte pour l'enlèvement des ordures ménagères de Bischwiller et environs (SMIEOM) pour une affiliation volontaire au Centre de Gestion du Bas-Rhin ; pour les 2 premiers au 1^{er} janvier 2011 et pour le dernier rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010. Il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ou par les 3/4 de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'a pas d'objection à formuler quant à ces adhésions.

- le Président de l'AFAL (Association des Frontaliers d'Alsace et de Moselle) interpelle les élus sur le problème des retraités frontaliers quant à leur situation vis-à-vis du fisc français et allemand. Une manifestation aura lieu le samedi 9 octobre 2010 devant la gare de Haguenau à partir de 14 heures et dès 14 h 30 devant les locaux de l'association
- le député REISS a fait parvenir la copie du courrier de Monsieur Jean-François CARENCO, directeur du cabinet du ministre d'Etat informant que M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, l'a chargé de faire procéder à un examen du dossier sur la mesure et la prévention des intempéries sur la commune de Soultz-sous-Forêts le plus rapidement possible

→ Prochaines réunions et manifestations

- jeudi 7 octobre 2010 à 11 heures : réunion préparatoire pour les travaux des abords du terrain de football
- mardi 12 octobre 2010 à 19 heures : réunion PLU
- mardi 19 octobre 2010, jeudi 21 octobre 2010 et vendredi 22 octobre 2010 à 20 heures : réunions de quartiers à Soultz-sous-Forêts
- lundi 25 octobre 2010 à 20 heures : réunion de quartier à Hohwiller
- mardi 26 octobre 2010 à 19 heures : réunion PLU (préparation de la réunion PPA du 27 octobre)
- samedi 30 octobre 2010 : loto bingo organisé par le Tennis de Table à La Saline
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 3 novembre 2010 à 20 h 15**

→ Doléances

- Christian KLIPFEL signale que la peinture de la synagogue se dégrade sensiblement ; il pose des questions relatives au lampadaire de la rue du Docteur Deutsch et au poteau rue de Lobsann, il souhaite connaître la suite réservée au problème du poteau électrique provisoire rue des Vignes, de la chaussée de la rue de Lobsann et des lampadaires devant l'école élémentaire.

Le Maire répond :

- que pour la synagogue l'architecte HAIBACH a déjà été sollicité plusieurs fois et qu'il faudra le lui rappeler une énième fois
- le lampadaire rue du Docteur Deutsch et le poteau rue de Lobsann ont été commandés ; ces deux dossiers ont mis beaucoup de temps en raison des expertises et contre expertises
- le poteau électrique provisoire va être enlevé lorsque les travaux d'électricité pourront être réalisés par le lotissement « Plein Sud », ce qui signifie après rétrocession à la commune
- le dossier de la voirie de la rue de Lobsann n'a pas encore évolué pour l'instant ; suite à la réunion au mois de mai organisée à l'initiative de la commune, le Conseil Général a envoyé une lettre au SICTEU lui demandant d'entreprendre des travaux d'inspection des conduites ; cette lettre a été appuyée par une lettre de la Ville
- la commande pour la réparation des lampadaires devant l'école élémentaire est en cours
- A la question de Marie José SCHALLER demandant où en est la transaction pour l'achat de la parcelle de terrain devant l'immeuble 18, rue de Lobsann, le Maire répond que le dossier est en cours.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance à 23 h 45.